

Le 23/09/2025

Comité syndical du 23 septembre 2025

Procès-verbal de séance

Elus présents : 10

Mme. Corinne Bringer
Mme Brigitte Renaud
Mme Annie Ricoux
Mme Marie-Pierre Vincent
M. Jean-Claude Bonnebouche
M. Jean-Benoît Girodet
M. Roland Lonjon
M. André Brivadis
M. Paul Philbée
M. Pierre Philipon

Membres : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Votants : 11

Elus excusés : 3

Mme Marie-Agnès Petit
M. Bernard Brignon
M. Michel Chapuis

A donné pouvoir : 1

M. Chapuis à Mme. Renaud

Et :

M. Alain Saby, DGS CD43,
M. Jean-Paul Grimaud, Directeur du
SMPCD
Mme Maryline Eyraud, Assistante de
gestion administrative et financière
SMPC

Ouverture de la séance 14h30

QUORUM (7/13), atteint 9/13

Madame Marie-Agnès Petit, n'a pu assister au conseil syndical, la présidence de séance est assurée par son 1^{er} vice-président, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche.

Monsieur Jean-Benoît GIRODET est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2025

VOTE 10 POUR SUR 10

FINANCES

1. Approbation des tarifs des articles vendus à la boutique

Jean-Paul Grimaud : Un article a été proposé en complément de la liste délibérée en mai dernier.

VOTE 10 POUR SUR 10

2. Décision modificative n°1 – Budget Principal

Jean-Paul Grimaud : suite à une remarque du SGC il nous est demandé de faire apparaître la part des tickets restaurant dans leur intégralité en dépenses et en titre la part des agents.

Nous avons eu en recettes un remboursement suite à des arrêts maladies et un remboursement d'assurance.

De plus, il est nécessaire d'augmenter légèrement le compte relatif aux charges de personnels non permanent.

VOTE 10 POUR SUR 10

Arrivée Annie Ricoux 14h40

Décision des élus d'examiner en fin de séances les points 1.3 et 1.5.

3. Mise à jour des tarifs des conventions de l'Auditorium Cziffra (*convention de location et convention de mise à disposition à titre gracieux*).

Jean-Paul Grimaud : Il s'agit d'une révision des prix de location, qui n'ont pas évolué depuis 2017, et de compléter les tarifs par la mise en place d'une location du matériel.

Pierre Philipon : il faut que l'augmentation soit la même pour tous : 25%

Jean-Claude Bonnebouche : Les tarifs proposés retenus sont 125€ pour les associations casadéennes, 250€ pour les associations (hors LCD) et les établissements publics universitaires et 500€ pour les entreprises. La dégressivité est maintenue 75% le 2^{ème} jour consécutif, 50% à partir de 3 jours consécutifs.

Les tarifs pour les salles d'exposition (ancienne écuries) 1 jour : 50€, 1 semaine (7 jours) : 250€

Le tarif horaire pour le régisseur est de 28€

Le tarif de la location du matériel sera de 250€. Ceci prend en compte l'investissement réalisé l'an dernier et participera au renouvellement du matériel.

VOTE 11 POUR SUR 11

CONVENTION

4. Autorisation de signature de la convention cadre avec le Département de la Haute-Loire

Jean-Paul Grimaud : Une convention datant de 2017 n'avait pas été réactualisée.

La facturation sera réalisée d'Octobre à Septembre, afin de faciliter le travail des services financiers.

VOTE 11 POUR SUR 11

5. Autorisation de signature de la convention de dépôt d'objets – Paroisse de La Chaise-Dieu

Jean-Paul Grimaud : Nous avons déjà 2 conventions l'une avec la Commune, l'autre avec l'Association des amis de l'abbatiale pour les objets inscrits ou classés. Il était nécessaire de signer également une convention avec la Paroisse pour leurs objets, principalement des textiles liturgiques qui se trouvent au sein de la Bibliothèque.

Jean-Claude Bonnebouche : Le déplacement des objets a permis de réaliser un inventaire, avec une fiche individuelle, numérotée.

Pierre Philipon : qui a réalisé cette tâche ?

Jean-Paul Grimaud : La bibliothèque a été vidé par la communauté des frères de St Jean et l'association des amis de l'abbatiale pour les éléments leur appartenant. L'équipe du SMPCD a assuré le nettoyage de l'espace et le montage des étagères nécessaires au stockage des objets. L'inventaire a été réalisé par l'entreprise spécialisée In situ Conservation (pour les objets) et l'équipe de la restauratrice Anne Breugnot (textiles) en collaboration avec l'équipe du SMPCD sous la supervision des services de la DRAC, Mme Jarry du CAOA (Conservation des antiquités et d'objets d'art).

VOTE 11 POUR SUR 11

MARCHES PUBLICS

6. Attribution du marché de fourniture chaleur renouvelable – Bois énergie – Groupement de commande

Jean-Claude Bonnebouche : Toutes les entités du groupement étaient présentes lors de la commission d'appel d'offre, afin de réaliser l'analyse de l'offre reçue. La cabinet Kairos Ingénierie qui nous a accompagné dans la réalisation des pièces du marchés était également présent pour la partie technique. La CAO a proposé d'attribuer le marché au candidat Beta Energies SAS de Vieille Brioude avec une note de 90/100 points.

Jean-Paul Grimaud : Chaque entité devra délibérer suite à l'avis de la commission d'appel d'offre du groupement qui s'est déroulée le mardi 16 septembre.

Paul Philbée : Pourquoi l'entreprise n'a pas eu 100 points ?

Maryline Eyraud : la note globale est de 100 points, avec une pondération de 60 points pour la valeur technique, 40 points pour le prix. Ayant reçu une seule offre, la note du prix est au maximum 40 points – elle est comparée à elle-même, il n'y a pas d'offre plus basse. En revanche en termes de valeur technique, la réponse proposée par le candidat n'a pas eu l'ensemble des points car elle est perfectible, elle a néanmoins obtenu la note de 50/60.

Marie-Pierre Vincent : Les travaux s'effectueront quand ?

Jean-Paul Grimaud : Le dossier sera déposé fin 2025 par Beta Energies afin de bénéficier du dispositif des certificats d'économies d'énergie C2E.

Les travaux débuteront en 2026 en même temps que les travaux des réseaux sur les places.

La mise en service est prévue pour février-mars 2027.

Jean-Benoît Girodet : Avons-nous des précisions sur le gain pour les entités ?

Jean-Paul Grimaud : Les gains sont différents selon les énergies utilisées par les entités, suivant les structures l'écart bois/ énergie de référence va de - 3% à - 40 %. L'offre proposée s'inscrit dans les prix du marché pour des réseaux de puissance équivalente.

Brigitte Renaud : En cas de panne comment cela se passe-t-il ? les anciennes chaudières sont conservées ou il y a une chaudière de secours – notamment pour l'EHPAD ?

Jean-Claude Bonnebouche : C'est prévu que toutes les chaudières ne tournent pas en même temps à plein régime et il y a des engagements sur les délais de dépannage : dans les 4 h maximum s'il y a interruption de la fourniture de chaleur. Pour les bâtiments sensibles (EHPAD, école, collège) le délai est ramené à 2-3 heures maximum. Intervention dans un délai maximal de 12 heures pour les autres incidents.

Brigitte Renaud : Quel accompagnement financier pour ce projet ?

Jean-Paul Grimaud : Aucun investissement pour le SMPCD, nous serons uniquement acheteur de chaleur. Beta énergies bénéficient de primes C2E et assure seul les coûts liés à la réalisation du réseau de chaleur.

Une réunion publique d'information sera organisée courant octobre à destination de toutes les personnes (particuliers, maison de santé...) susceptibles d'être intéressées pour se raccorder au réseau.

VOTE 11 POUR SUR 11

PATRIMOINE - SAISON CULTURELLE

7. Exposition temporaire automne 2025 – Collectif d'Art et Dore

Jean-Paul Grimaud : Le collectif avait proposé une exposition de différents œuvres au printemps 2024, celle avait beaucoup plu. Il nous a été proposé des photographies et des peintures sur La Chaise-Dieu et son abbaye. L'exposition sera présente dans les salles Richelieu du 6 octobre au 2 novembre.

VOTE 11 POUR SUR 11

8. Exposition temporaire 2026 – Agence Magnum – titre à définir

Jean-Paul Grimaud : Ce ne serait plus le travail d'un seul photographe comme en 2024 avec Robert Doisneau et en 2025 avec Raymond Depardon mais un ensemble d'œuvres de plusieurs photographes représentant différents artistes au sein de leurs ateliers.

Roland Lonjon : Quelles recettes attendez-vous ?

Jean-Paul Grimaud : dans le budget prévisionnel préparé par notre collègue, on indique 10% de la billetterie parcours (28 000 visiteurs), ce qui représente 25 200€.

Annie Ricoux : A quoi correspondent les prestations artistiques ?

Jean-paul Grimaud : Il y a notamment les contrats avec les intervenants des ateliers, animations de médiation patrimoniale.

Pierre Philipon : Le coût technique est de 24 000€ donc la billetterie équilibre les frais. Mais toutes les actions supplémentaires nous coutent de l'argent. Pouvons-nous réduire les actions ?

Jean-Paul Grimaud : Les actions sont demandées par les partenaires financiers, elles permettent de concourir à la communication de l'exposition et d'une manière plus générale à celle de l'ensemble du parcours de visite.

VOTE 11 POUR SUR 11

9. Autorisation de procéder à la demande de subvention Actions Education Artistique et Culturelles (EAC) avec la DRAC

Jean-Paul Grimaud : Plusieurs actions sont menées par le service patrimoine avec des ateliers et des visites guidées pour les scolaires et extra scolaires ainsi que des ateliers et animations en lien avec l'exposition temporaire. Des stages de découvertes artistiques sont proposés au sein du centre de loisirs de La Chaise-Dieu, en lien avec la saison culturelle du SMPCD. Les dépôts des demandes se font à l'automne pour l'année à venir.

VOTE 11 POUR SUR 11

10. Autorisation de procéder à la demande de subvention - *Publics en découverte – proposé par le Département de Haute-Loire*

Marie-Pierre Vincent : Est-ce que vous sollicitez la région dans le cadre des expositions ?

Jean-Paul Grimaud : La région accompagne la saison culturelle mais il n'y a pas de demande pour l'exposition, nous prendrons contact avec les services pour vérifier si nous sommes éligibles.

VOTE 11 POUR SUR 11

11. Appel à projet « Culture et Santé »

Jean-Paul Grimaud : Ce projet est en cours de discussion, mais les dossiers doivent être déposés au plus tard le 4 novembre, nous souhaitons par conséquent avoir votre accord pour poursuivre les réunions et s'engager sur ce projet dans le cadre du budget prévisionnel délibéré relatif à l'exposition temporaire 2026. L'IME de La Chaise-Dieu doit également prendre le temps de la réflexion sur ce projet.

André Brivadis : L'IME se restructure, avec des profils de personnes accueillies plus divers et souhaite par ailleurs faire participer les jeunes sur de nouveaux projets, c'est tout à fait intéressant pour les deux structures.

VOTE 11 POUR SUR 11

12. Tarifs Spectacle jeune public

Annie Ricoux : C'est un spectacle qui peut intéresser au-delà du plateau casadéen, n'hésitez pas à promouvoir vos actions sur l'ensemble de la Haute-Loire, mais également sur les départements voisins.

Jean-Paul Grimaud : Sonia fait toujours la diffusion des spectacles et évènements de la saison culturelle, auprès des écoles, centres de loisirs, commerces, ... dans le Puy-de-Dôme jusqu'à Ambert.

VOTE 11 POUR SUR 11

13. Pass Région Séniors

Jean-Paul Grimaud : La communication de la Région débutera le 4 novembre, le parcours de visite sera alors fermé au public pour la saison 2025. Néanmoins, il est important que nous puissions délibérer sur le principe du partenariat et valider auprès de la Région notre participation. Le pass région Séniors permettra aux 65 ans et + de bénéficier d'avantages lors de visites, d'achats, aucun reversement n'est réalisé auprès de notre structure par la Région. Cette dernière met en place une communication ciblée auprès de cette population. Les modalités des offres dépendront des tarifs qui seront soumis à votre vote lors de la séance du 4 novembre.

VOTE 11 POUR SUR 11

14. Réhabilitation des places : Approbation de l'Avant-Projet Définitif

Jean-Paul Grimaud : Les travaux sont nécessaires, pour assainir les places et nos bâtiments.

Pierre Philipon : Le conseil municipal n'a pas été consulté préalablement. Dans le projet d'aménagement, il est essentiel de se questionner sur la réalisation des chaussées en V, avec

une évacuation centrale. Nous nous apercevons que l'aménagement de la rue Saint Martin ne convient pas : les pavés se déchaussent, le chasse neige ne passe pas correctement : de la neige est conservée au centre, cela gèle. Ce type d'aménagement ne convient pas pour La Chaise-Dieu, ça fonctionne très mal.

Il y a eu deux interventions sur la rue Saint Martin, vous pouvez échanger avec les services du Département à ce sujet.

Jean-Claude Bonnebouche : Il y a eu plusieurs échanges lors de réunions de travail où des représentants de la Commune, des différents utilisateurs, la DEA, la DRAC, le Sous-préfet et notre maîtrise d'œuvre étaient présents et ces points n'ont pas été remontés. Nous le transmettrons à notre maîtrise d'œuvre.

Départ Brigitte Renaud 16h

Paul Philbée : Pourquoi l'aménagement de la Place de l'Echo n'est pas prévu ? On ne veut pas que le SMPCD abandonne l'aménagement de la place de l'Echo, que la remise au propre temporaire se pérennise.

Annie Ricoux : le SMPCD ne peut pas se positionner sur l'aménagement, sans avoir un avis de la commune de La Chaise-Dieu.

Paul Philbée : La commune ne s'est pas prononcée sur l'aménagement de la Cours Lafayette non plus.

Maryline Eyraud : l'aménagement de la Cours Lafayette reste similaire à l'utilisation actuelle de la place. En revanche, l'aménagement de la Place de l'Echo qui est un parking, devrait évoluer. La Présidente du SMPCD a demandé à ce que la Commune se saisisse du dossier pour consulter, réunir la population en amont de l'aménagement. Les services de la DRAC nous ont déjà indiqué que l'aménagement de la place ne pourrait être un parking, il faut que cet espace puisse concourir à la mise en valeur des bâtiments.

Par ailleurs, il était nécessaire de réaliser un phasage pluriannuel des investissements pour le SMPCD et ses collectivités membres, ainsi que les financeurs dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région. En plus des réseaux, l'aménagement de la Cours Lafayette devrait participer à la résolution des problématiques liées à l'hygrométrie. La Place de l'Echo a moins de répercussion sur les bâtiments.

Paul Philbée : C'est une bonne nouvelle que la place de l'Echo puisse avoir un aménagement paysager et non rester un parking. J'espère que l'aménagement pourra se faire dans la continuité de l'aménagement de la cour Lafayette.

Pierre Philippon : Si la commune doit se prononcer, il est nécessaire de lancer dès maintenant une concertation publique.

Jean-Paul Grimaud : Il faut que l'aménagement de la Place de l'Echo s'inscrive dans une réflexion plus générale sur l'aménagement et les circulations dans le bourg.

Une visite de la commune de Charroux dans l'Allier a été initiée par la DRAC au printemps 2025. Même si les situations ne sont pas identiques et comparables certaines idées sont intéressantes et pourraient être transposées à des propositions pour La Chaise-Dieu.

VOTE 9 POUR SUR 9

15. Actualisation du périmètre CPER 2021-2027

Jean-Paul Grimaud : La Région nous demande de délibérer sur le périmètre, afin de pouvoir déposer la demande de financement et qu'ils puissent engager les crédits nécessaires.

VOTE 9 POUR SUR 9

INFORMATIONS :

Jean-Claude Bonnebouche : En parallèle nous avançons sur d'autres dossiers ; il n'y aura pas de travaux d'investissement engagés sur l'abbatiale, uniquement des travaux d'entretien, moins important permettant de mettre en sécurité la façade ouest et notamment son portail.

Concernant l'enfeu l'étude a été rendue, une analyse complémentaire sur la provenance des sels retrouvés très en profondeur est demandée.

Pour le maître autel, nous avons reçu 3 offres, l'analyse est en cours (pour la partie technique c'est la DRAC).

En ce qui concerne la sacristie nous pouvons faire le retrait des éléments non patrimoniaux en attendant les autorisations de travaux pour la poursuite de sa restauration.

1 – Fréquentation

Pierre Philipon : il y a un déficit de communication, il faut qu'on trouve des financements pour mener une étude sur la notoriété du site avec des campagnes musclées pour faire connaître les richesses de l'ensemble de l'abbaye et que La Chaise-Dieu ne soit pas uniquement identifiée à un festival de musique qui dure 10 jours par an. Les gens doivent savoir qu'il y a un site patrimonial exceptionnel à découvrir.

L'objectif du SMPCD est la dynamisation du territoire, ce n'est pas suffisant, si le site patrimonial n'est pas reconnu.

Paul Philbée : Il y a un prestataire qui est venu il y a 2 ans, pourrions-nous avoir connaissance du rapport ?

Jean-Paul Grimaud : L'étude réalisée par Michel Isnel portée plus sur l'organisation et le fonctionnement des structures.

Annie Ricoux : Il faut travailler sur les labels : Plus beaux village de France, Petites citées de caractère. En Haute-Loire, Blesle, Lavoûte-Chilhac n'ont pas d'abbaye et ils ont un public de visiteurs qui se maintient grâce à ces labels.

Jean-Paul Grimaud : La commune peut s'engager sur ces labels, mais il faut avant l'obtention de nombreux travaux et aménagements, c'est un investissement sur le long terme.

Jean-Benoît Girodet : C'est un engagement de tous : la population, les commerçants, les équipes municipales. La Chaise-Dieu a les moyens de séduire toujours plus de visiteurs. Pour information en 2024 le train du Haut Forez c'était 615 voyageurs, en 2025 avec le retour du train jusqu'à La Chaise-Dieu c'est 1240 voyageurs, donc la destination Chaise-Dieu séduit.

Jean-Paul Grimaud : à ce sujet je tenais à saluer l'engagement de Jean Benoit Girodet pour le retour du train, nous avons de nombreux écho de la part des commerçants, qui sont ravis.

Pierre Philipon : Concernant l'orgue, où en est le financement via la Fondation du patrimoine ?

Jean-Paul Grimaud : les dons peuvent se faire jusqu'à la fin de l'année. Globalement le montant de la campagne de collecte sera de l'ordre de 20 000€. Il y aura le versement, à hauteur de 1 540€, des participations à la tombola organisée par des personnes de la Chaise-Dieu qui doivent être remerciés pour leur initiative avec le don de trois tableaux du peintre Jean-Pierre Rousseau.

2 – Les évènements à venir

Jean-Paul Grimaud : Le parcours fermera pour le public le dimanche 2 novembre, mais les groupes peuvent réserver des visites guidées tout au long de l'année.

Prochain Comité syndical le mardi 4 novembre 2025 **à 14 h30, Salle Allier.**

Levée de séance 17h

Procès-verbal arrêté lors de la séance du comité syndical du

**Secrétaire de séance,
Jean-Benoît GIRODET**

**Président de séance,
Jean-Claude BONNEBOUCHE**